



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

automobiles et cycles

Question écrite n° 45015

Texte de la question

M. Maxime Bono appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur la date et l'organisation de la journée sans voiture. En effet, il est de tradition pour chaque commune de France de mettre en place à la date du 22 septembre la journée sans voiture. Cette opération a été plébiscitée par 93 % des personnes interrogées dans six villes partenaires lors de la dernière édition. Elles sont d'accord à 86 % pour limiter l'usage de la voiture afin d'améliorer la circulation en ville, et 65 % estiment que les transports en commun sont préférables à la voiture en ville. La journée « En ville, sans ma voiture ! » constitue, de plus, un moment important de concertation et de test pour l'élaboration des plans de déplacements urbains, Or, à ce jour, aucun cahier des charges n'a été défini, aucune réunion préparatoire ne s'est tenue en prévision de l'édition 2004. Aussi, il lui demande si son ministère compte s'engager pour maintenir cette opération, à quelle date et selon quel calendrier.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'organisation d'une journée sans voiture le 22 septembre 2004. Lors de son arrivée au ministère de l'écologie et du développement durable en avril 2004, une réflexion a été menée sur l'avenir de la journée « En ville sans ma voiture ». Cette opération a été la cible de nombreuses critiques, la qualifiant notamment de « journée sans lendemain » ou de « journée alibi ». L'objectif, pour cette édition 2004, a donc été de donner un second souffle à l'opération en valorisant de réelles politiques pérennes de mobilité durable. Le 25 juin, le ministre de l'écologie et du développement durable a adressé, personnellement, un courrier à l'ensemble des villes de plus de 10 000 habitants, les informant de son engagement vis-à-vis de cette manifestation et leur donnant les grands axes de la procédure mise en place par ses services. Le 20 juillet, le cahier des charges et le formulaire de candidature ont été mis en ligne sur le site internet du ministère de l'écologie et du développement durable, permettant ainsi aux collectivités de s'engager dans cette opération. Par ailleurs, un courrier a été adressé aux préfets. Les directions régionales de l'environnement ont relayé l'opération au niveau régional. La manifestation a fédéré cinquante-huit villes ou communautés, qui sont engagées dans des politiques de réduction des nuisances liées à la voiture et plus généralement d'amélioration de la qualité de vie en ville. Cette journée du 22 septembre leur a permis de valoriser leurs actions et de sensibiliser leurs administrés, notamment au rôle de chacun quant à l'utilisation raisonnable de la voiture en ville. Le ministre de l'écologie et du développement durable profite de l'occasion pour féliciter l'ensemble des collectivités participantes qui mettent en oeuvre des actions pour sensibiliser les citoyens aux efforts qu'ils doivent faire, à travers de nombreux petits gestes quotidiens, afin que chacun soit bien dans sa ville demain.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Bono](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45015

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 août 2004, page 5926

Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9728